

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE – Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Jacky NOUET.

Excusés : Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à P.LAPIERRE) - Christian MARCUCCILLI

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Martial FAILLET - Marie-Jeanne LIATOUT.

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte-rendu de la séance du 3 octobre n'apporte aucune remarque.

Madame Pascale GERARD, trésorière depuis le 1^{er} septembre à Villars les Dombes vient se présenter. La trésorerie de Villars fermera au 31 décembre prochain pour être rattachée à Chatillon sur Chalaronne.

Elle rend compte de ses actions pour le recouvrement des impayés, des possibilités d'engager 25% des sommes votées en investissement avant le vote des budgets ainsi que la régularisation de la TVA à faire sur le budget assainissement.

Madame BARBECOT arrive à 21h 40.

AVENANT N° 1 CONTRAT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle le contrat d'affermage signée avec SUEZ et présente l'avenant :

- Assujettissement de la commune, suppression du transfert de TVA
- Guichet unique : référencement initial et le zonage du réseau d'assainissement
- Création des plans du réseau des eaux usées au format du SIEA
- Création d'un fonds de travaux afin de permettre la réalisation des opérations de dépannage, d'entretien courant, de maintenance et de renouvellement avec la provision d'une somme annuelle de 3 000 € HT
- Augmentation de la redevance du délégataire à 0,5442 € HT/m3
-

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat d'affermage qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

MODIFICATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur DUSSAUGE rapporte la réunion de la commission scolaire qui propose d'augmenter le prix des repas de la façon suivante :

- repas réguliers : 3,50 €
- repas occasionnels : 4,60 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

RAPOPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de publier un rapport annuel assurant la transparence du service public d'élimination des déchets ménagers, en application de la loi n° 97-635 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2016

QUESTIONS DIVERSES

- présentation d'une offre pour la location des photocopieurs de l'école et de la mairie
- communication de dates à retenir :
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Gouter des anciens à 14h le 19 décembre
 - Vœux du personnel à 19h 15 le 22 décembre
 - Vœux du maire à 17h le 6 janvier
 - Repas des anciens le 5 mai
- un riverain a repeint l'emplacement de 2 places de parking impasse du Sabatier

La séance est levée à 22H45